

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 Juin 2022

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- GAILLARD E.- GAUTHIER J.- LABROSSE JF.- LARROSE P.- LACAN S.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM.

ABSENTS et EXCUSÉS : Messieurs ANTERRIEU T, GALEY J. - JACOB P.
Madame FERDINAND R. donne pouvoir à Madame GAILLARD. Mme VRECH S.

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth GAILLARD

- SITUATION BUDGÉTAIRE – BILAN MI-ANNÉE

Madame Elisabeth GAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire, rend compte de la situation budgétaire arrêtée au 15 Juin 2022.

En fonctionnement, les recettes perçues s'élèvent à 597 467.46 € (soit 44% du montant voté) et permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement d'un montant de 554 390.01 € (soit 41% du montant voté).

En investissement, les recettes perçues s'élèvent à 669 507.47 € (soit 41% du montant voté) et permettent de couvrir les dépenses de d'investissement d'un montant de 550 157.46 € (soit 34% du montant voté).

D'ici la fin de l'année, la commune doit financer les opérations en cours suivantes :

- Les travaux de la salle multi-activités, soit 604 510.59 €
- Les travaux du foirail et parvis de la Salle multi-activités, soit 254 387.60 €
- Les travaux de mise aux normes de l'éclairage du Stade de Foot, soit 129 986 €

Ces opérations sont financées par l'État, la Région, le Département, et la Communauté de Commune des Deux Rives. Des demandes de versement d'acompte de subventions seront demandées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- ADOPTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57 à COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de Donzac son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

- **MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LA RÉALISATION D'UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CAMPAGNES VIVANTES 82.**

Monsieur le Maire propose de constituer un groupe de travail qui aura pour objet de travailler sur la réalisation d'un parcours pédagogique en partenariat avec l'association Campagnes Vivantes 82.

Ce parcours pédagogique permettra de mettre en valeur les essences végétales présentes sur différents sites du village. Il permettra ainsi de faire découvrir aux habitants et aux visiteurs, la diversité et les caractéristiques de quelques espèces végétales communes ou rares, ainsi que de sensibiliser le public sur la biodiversité.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la formation de ce groupe de travail.

Approuvé à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Organisation du personnel communal :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la réorganisation des services municipaux, permettrait de réaliser 3 objectifs :

- Renfort du secrétariat : le congé parental de Mme MARTIN est compensé par le recrutement de Mme FALGUIERES, dont le poste sera pérennisé, après une année en tant que stagiaire de la fonction publique.
- Renfort du service garderie : grâce au redéploiement du personnel titulaire.
- Optimisation du service ménage : recrutement de Mme DECAS en fonction du réajustement des besoins du service.

Monsieur le Maire rappelle que :

- Depuis le départ à la retraite de M. CELLA en 2020, le service technique a recours à un agent contractuel saisonnier pour la période d'Avril à Septembre.
- Depuis le 1^{er} Mai 2022, Mme BOSIO a été transférée à la Communauté de Communes des Deux Rives à l'occasion du transfert de la compétence Lecture Publique.
- Le Club de Foot met à la disposition de la commune 2 agents en service civique.

Bar-Restaurant Le Donzacais :

Monsieur le Maire informe de la mise en vente du fonds de commerce du bar-restaurant le DONZACAIS, dont l'activité s'arrêtera en septembre.

Cette cessation d'activité pourrait remettre en cause l'exploitation de la licence IV dans le cas d'une non vente.

Une recherche d'informations est effectuée auprès des services compétents, afin d'étudier l'éventualité du rachat de la licence IV par la commune.

Travaux Salle Multi-Activités :

Suite aux manquements de l'entreprise de maçonnerie, Monsieur le Maire informe avoir sollicité le maître d'œuvre pour qu'il entame une procédure en contentieux. Une mise en demeure de réparation des malfaçons est en cours.

Madame LACAN informe que la commission Culture propose le lancement du vote concernant le futur nom de la salle Multi-Activités. 4 noms sont proposés au vote de la population.

Des affiches seront déposées dans les commerces. Des bulletins de vote seront mis à disposition des habitants.

Choix de coloris de la Salle Multi-Activités :

Les élus s'entendent pour retenir les coloris des matériaux pour la future salle multi-activités : plaques de plâtre isolantes, sols, faïences, plan de travail, carrelage intérieurs, extérieurs ...)

Une visite du site sera organisée lors du prochain conseil municipal.

Permanence Conseillère Numérique :

Monsieur le Maire informe que l'Association AGE D'OR DU BRULHOIS s'est attachée les services d'une conseillère numérique qui tiendra une permanence en mairie tous les vendredis, à compter du 1^{er} juillet, de 9h à 12h.

La conseillère numérique est mise à disposition gratuitement pour accompagner les habitants dans les démarches dématérialisées. Elle aide prioritairement les usagers à prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc...), à naviguer sur internet, à envoyer, recevoir et gérer ses mails, à installer et utiliser des applications sur smartphone, à créer et gérer des contenus numériques, à apprendre les bases du traitement de texte.

Arrivée d'une psychologue au Pôle Médical :

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été contacté par une psychologue désireuse d'exercer son activité sur plusieurs demi-journées par semaine, au sein du Pôle Médical, à compter du mois de septembre.

DONZAC NATURE GAME :

Cette manifestation se déroulera le samedi 2 Juillet à partir de 14h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE